

Le **PADD** (projet d'aménagement et de développement durables) définit les orientations générales du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur du territoire communautaire. Celui-ci se structure autour de **4 axes** déclinés en **objectifs** :

## AXE 4 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DANS UNE OPTIQUE DE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE AVEC DES RESEAUX ET DES EQUIPEMENTS ADAPTES

Le projet de territoire doit s'appuyer avant tout sur ces atouts pour renforcer l'attractivité économique de la CCPMC.

### Développer les communications numériques

En la matière la collectivité agira à deux niveaux : **au niveau des infrastructures de réseau, au niveau des services numériques.**

En termes d'infrastructures, le déploiement des technologies sera en cohérence avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Haute-Saône. Le PLUi prévoira des dispositions réglementaires favorables à l'aménagement numérique du territoire.

Par rapport aux services numériques, la CCPMC a pour ambition de favoriser le développement des TIC au service du public et des professionnels : information communautaire en mode multimédia autour du site Internet, dématérialisation des marchés publics, services de la maison France Services pour aider les habitants à l'appropriation des services numériques.



**France services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



### Favoriser une politique d'équipement répondant aux besoins de proximité et facilitant la vie quotidienne

Il s'agit d'anticiper les besoins d'équipements et l'adaptation des services à la personne dans un contexte rural et de renforcer l'attractivité du territoire. Cette politique se déclinera au niveau du PLUi à travers différentes thématiques :

- **Développer l'offre d'équipements culturels** et l'accueil lié à cette offre
- **Développer et mutualiser l'offre d'équipements sportifs et de loisirs** pour diversifier les pratiques
- **Maintenir un accès aux services de proximité** / réorganiser les services aux publics / **conforter l'offre de formation**



### Promouvoir une mobilité durable

La mobilité est un élément central de l'attractivité du territoire. Les habitants font face à un manque d'offres en matière de mobilité pour un territoire qui reste de ce point de vue rural même s'il est bien situé entre Vesoul et Besançon.

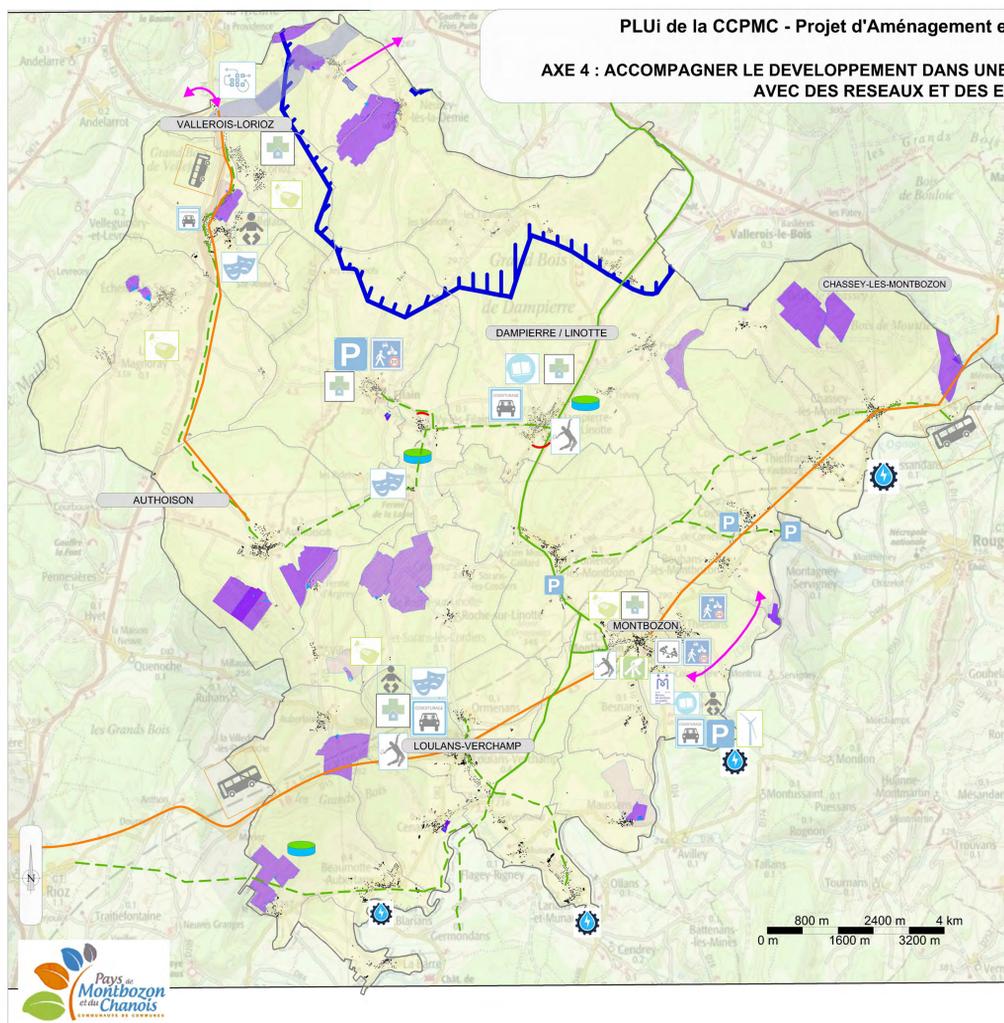
Il s'agira avec le PLUi **d'améliorer les déplacements pour tous**, (développement des modes doux, des bornes de recharge, des aires de covoiturage, ... ), de **penser les déplacements au-delà des frontières de la CCPMC** (prise en compte de projets routiers, étude de mobilité, développement de pôles d'échanges, ... )



### Economiser et valoriser les ressources naturelles

Cette volonté s'exprimera suivant divers objectifs :

- **Ménager la ressource en eau** : préserver l'eau sur le territoire, agir sur le traitement des eaux usées et pluviales, agir sur la gestion de l'eau potable
- **Réduire la dépendance aux énergies fossiles** : favoriser le recours aux énergies renouvelables, promouvoir la sobriété énergétique des constructions
- **Promouvoir une gestion durable des déchets sur le territoire**
- **Accélérer la transition écologique**



PLUi de la CCPMC - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)  
AXE 4 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DANS UNE OPTIQUE DE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE AVEC DES RESEAUX ET DES EQUIPEMENTS ADAPTES

- Favoriser une politique d'équipement :**
- Services de proximité à renforcer
  - Equipements à créer / renforcer
  - Maison de santé à créer ou à conforter / professionnel à installer
  - Equipements culturels à créer
  - Equipements sportifs à implanter
- Promouvoir une mobilité durable :**
- Dispositif de transport à développer
  - Aires de covoiturage à créer / à conforter
  - Stationnements à créer
  - Conforter / développer les liaisons douces
  - Pôle d'échanges mobilité à créer
  - Apaiser les circulations
  - Nouvelles voiries à créer
  - Prendre en compte les projets d'aménagements routiers (déviation Vesoul)
- Economiser et valoriser les ressources naturelles :**
- Captages à préserver
  - Interconnexion réseaux à créer
  - Station d'épuration à créer / à moderniser
  - Utilisation énergie hydraulique / solaire / éolien
  - Implantation recyclerie / matériauthèque